



**DECISION DU MAIRE**  
**Prise en application de l'Article L.2122-22**  
**du Code général des collectivités territoriales**  
**n° DESG-2019-56**

**Le Maire de la commune de LA RAVOIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2017 donnant délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs des spectacles programmés à l'Espace Culturel Jean Blanc ;

Vu le contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle conclu entre la Commune et la Compagnie d'irqe et fien, Zoerselsteenweg 20, 2980 Zoersel (Belgique) pour le spectacle « Sol Bémol » organisé le 28 janvier 2020 ;

Vu le contrat de cession du droit d'un spectacle conclu entre la Commune et Caramba Spectacles 91 avenue de la République, 75011 Paris, pour le concert de Big Daddy Wilson organisé le 13 février 2020 ;

Vu le contrat de cession du droit de deux représentations d'un spectacle conclu entre la Commune et la Soy Création, 10 rue Santeuil, 75005 Paris pour le spectacle « Les petites reines » organisées le 12 mars 2020 ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et la Compagnie Intermezzo, 50, quai de France, 38000 GRENOBLE, pour le spectacle « La robe rouge » organisé le 24 mars 2020 ;

Vu le contrat de cession du droit de représentation conclu entre la Commune et Mathilde et Geoffrey, 33 rue de Clichy, 75009 Paris, pour le spectacle de Djimo organisé le 3 avril 2020 ;

**DECIDE**

Article 1 : Le prix des billets pour le spectacle « Sol bémol » organisé le 28 janvier 2020 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à 6 €.

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 2 : Le prix des billets pour le concert de Big Daddy Wilson organisé le 13 février 2020 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à :

- Tarif normal : 20 €.
- Tarif réduit : 15 € (enfants – de 18 ans, étudiants – de 26 ans, chômeurs, groupes de 10 personnes minimum constitués en association, porteurs carte Savatou, abonnés et carte avoisinantes).

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 3 : Le prix des billets pour le spectacle « Les petites reines » organisé le 12 mars 2020 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à :

- Tarif normal : 20 €.
- Tarif réduit : 15 € (enfants – de 18 ans, étudiants – de 26 ans, chômeurs, groupes de 10 personnes minimum constitués en association, porteurs carte Savatou, abonnés et carte avoisinantes).

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment

- Tarif représentation scolaire : 5 €

Article 4 : Le prix des billets pour le spectacle « La robe rouge » organisé le 24 mars 2020 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à 5 €.

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 5 : Le prix des billets pour le spectacle de Djimo organisé le 3 avril 2020 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à :

- Tarif normal : 18 €.
- Tarif réduit : 12 € (enfants – de 18 ans, étudiants – de 26 ans, chômeurs, groupes de 10 personnes minimum constitués en association, porteurs carte Savatou, abonnés et carte avoisinantes).

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 16 : Le régisseur de recettes, les sous-régisseurs sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de cette décision dont une copie sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Article 17 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à La Ravoire, le 3 décembre 2019

Le Maire  
**Frédéric BRET.**

